

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190701-2019_07_01_06-DE



(Finistère)

Landéda, le 19 juin 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2019

SUBVENTIONS

RAPPORT N° 06/2019-06

1- Subvention sportif de haut niveau

M. KERLAN, adjoint au Maire, informe l'assemblée que la commission association a été sollicitée financièrement par le Dojo des Abers. Evan CORFA, 17 ans, habitant de Landéda, licencié au Dojo des Abers a été titré champion de Bretagne de 2^{ème} division Sénior dans sa catégorie. Il a également été médaille de bronze des moins de 60kg au championnat de France UNSS, en avril. La prochaine étape est le championnat de France de première division.

Les déplacements sont en grande partie à la charge de la famille et de l'association. C'est pourquoi l'association Dojo des Abers sollicite une subvention exceptionnelle afin de les aider à financer les déplacements nationaux.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux jeunes athlètes de haut niveau landédaens, la commission vie associative, animations et culture, lors de sa réunion du 19 juin 2019, propose d'attribuer une aide financière de 300€.

2- Subventions supplémentaires

M. KERLAN informe que lors de l'attribution des subventions au conseil municipal du mois de mai, il n'a pas été attribué de montant de subvention pour l'association Danserien An Aberiou et Aber VTT. La commission vie associative, animations et culture propose donc d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à l'association Danserien An Aberiou et un montant de 400€ de subvention pour l'association Aber VTT.

Je propose au conseil municipal :

- d'adopter les propositions faites ci-dessus ;

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Nombre de membres	
en exercice	= 23
Présents	= 19
Votants	= 23

**Délibération du conseil
municipal
N°06/2019-06
Réunion du 1^{er} juillet 2019
SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU arrivé à 18h31, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Daniel GODEC, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme Rachel MARZIOU (Procuration à M. Christophe CARIOU)
M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POULLAIN)
M. Philippe MARTIN (Procuration à M. Alexandre TREGUER)
Mme Cathy LARIDAN (Procuration à Mme Christine CHEVALIER)

M. Hervé LOUARN a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2019 adopté le 9 avril 2019,

VU l'avis des Commissions vie associatives, animations et culture en date du 19 juin 2019,

VU le rapport de Mme le Maire,

Considérant qu'il est de l'intérêt général d'aider les associations dont l'activité contribue à l'intérêt public par le renforcement des liens et l'organisation d'activités qui répondent des attentes des habitants,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

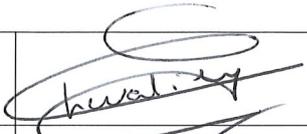
M. David KERLAN, Rapporteur, entendu,

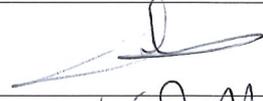
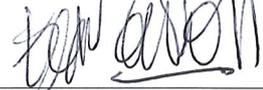
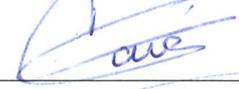
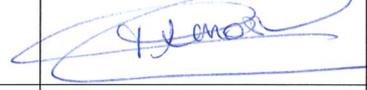
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

- 300€ pour l'association Dojo des Abers ;
- 100€ pour l'association Danserien An Aberiou.
- 400€ pour l'association Aber VTT

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre 12.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	